

Séance du 18 septembre 2023

**Nombre de membres :**

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Votants : 11

**Date de convocation :**

14/09/2023

L'an deux mil vingt-trois,  
et le 18 septembre à vingt heures trente minutes,  
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,  
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Jean-Pierre ALIBERT, Daniel AURIOL, Joël VAYSETTES, Gilles COUGOULE, Marie BOHN, Emmanuelle CAZOTTES, Christian GINESTE, Patricia LOISEAU, Philippe MELANO, Pascal PECHOABIERTO

Absents : M. Jérémy PAULHE, procuration à Marie BOHN

Secrétaire de séance : M. Gilles COUGOULE

**Objet : Tarifs de la cantine scolaire**

Monsieur le Maire,

- informe le Conseil Municipal que le Groupement des Terres Rouges de Belmont sur Rance, qui fournit les repas de la cantine scolaire des écoles du RPI, a revalorisé ses tarifs de 0,19 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, prenant en considération l'augmentation des coûts énergétiques ;

- rappelle le précédent tarif des repas de la cantine scolaire en vigueur depuis le 01/04/2023 :  
Tarif enfant : 3.20 € par repas  
Tarif adulte : 3.40 € par repas

- demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs des repas à facturer aux familles (repas enfants) et adultes bénéficiant de la cantine scolaire.

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- décide d'augmenter les tarifs des repas de la cantine scolaire au 01/11/2023 comme suit :

- Tarif enfant : 3,39 € par repas,
- Tarif adulte : 3,59 € par repas.

Fait à Le Truel, le 18 septembre 2023  
Le Maire, Jean-Pierre ALIBERT

